

725

— 12 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet la réglementation du paiement des loyers d'avance. (N° 278, année 1913.)

(Nommée le 17 juillet 1913.)

MM.

1^{er} BUREAU : FORTIN.

2^e — LIMOUZAIN-LAPLANCHE.

3^e — CATALOGNE.

4^e — Paul FLEURY. *Président*

5^e — Guillaume POULLE. *Secrétaire*

6^e — JEANNENEY.

7^e — Paul STRAUSS.

8^e — SIMONET.

9^e — CHASTENET.

SÉNAT
SERVICE DES PÉTITIONS

ANNÉE 1915

4^e COMMISSION DES PÉTITIONS

Extrait de l'Annexe au Feuilleton n° 32 du 22 juillet 1915

JOURNAL OFFICIEL du

Pétition n° 39

Du 21 juin 1915.

La Chambre syndicale des propriétaires de Dijon (Côte-d'Or) proteste énergiquement contre tous projets ou propositions tendant à supprimer ou à réduire les loyers pendant la durée de la guerre et après la guerre.

Pétition n° 40

Du 21 juin 1915.

La Chambre syndicale des propriétaires de Calais (Pas-de-Calais) proteste énergiquement contre tous projets ou propositions tendant à supprimer ou à réduire les loyers pendant la durée de la guerre et après la guerre.

Pétition n° 41

Du 21 juin 1915.

M. GERMOND, propriétaire à La Maze, par Parmain (Seine-et-Oise), proteste énergiquement contre tous projets ou propositions tendant à supprimer ou à réduire les loyers pendant la durée de la guerre et après la guerre.

M. MERLET, rapporteur.

Rapport. — La Chambre des Députés se trouve actuellement saisie de plusieurs propositions de loi émanant de l'initiative d'un certain nombre de ses membres et tendant, d'une façon générale, à régler la situation respective

des propriétaires et des locataires, notamment en ce qui concerne le paiement des loyers et la résiliation des contrats; mais, comme le font remarquer non sans raison les pétitionnaires, ces diverses propositions ont le grave inconvénient d'être conçues dans un esprit beaucoup trop étroit et de favoriser exclusivement les locataires au détriment des propriétaires — des petits propriétaires surtout — dont elles méconnaissent absolument les droits acquis et les intérêts.

La question ainsi soulevée est assurément des plus sérieuses et nécessite un examen des plus approfondis en raison des conséquences qu'elle peut avoir; aussi, proposons-nous de renvoyer les trois requêtes dont il s'agit ici à la Commission chargée de l'examen d'une proposition de loi relative au paiement des loyers d'avance.

Renvoi à la Commission, nommée le 17 juillet 1913, chargée d'examiner la proposition de loi ayant pour objet la réglementation du paiement des loyers d'avance.

Séance du 18 Juillet 1913

Sur les :

Président M. Fleury

Secrétaire : M. Guillaume Coulli

La Commission reçoit la proposition de charge
M. Guillaume Coulli de déposer un rapport
dans ce sens.

Le Secrétaire
Guillaume Coulli

Le Président
F. Fleury

Séance du 5 Août 1915

Président M. Fleury

M. le Président communique à la Commission

un rapport de M. Charles (no 32 du 22 Juillet 1915)
fait au nom de la Commission des pétitions et concernant
les pétitions 39, 40, 41 du 21 Juin 1915

La Commission après examen du rapport et
des pétitions observe que ces pétitions n'ont
pas traité la proposition de loi dont est fait
le rapport. Elle décide le renvoi du rapport et
des pétitions au Bureau, afin que celui-ci puisse
se faire la commission de Saint-Jeu. Elle
ultérieurement être appelée à nommer les
propositions visés par ces pétitions, et à
montrer le 5 août de suite, le Gouvernement
ayant fait le Parlement d'un projet
concernant la réorganisation pour la guerre pendant
avoir un les copies.

Le Secrétaire
G. Coulli

Le Président
F. Fleury